

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 8 juillet 2013 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Yvon Lambert, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 juin 2013.
5. Parole à l'assistance
 - 5.1 Hélène Boucher.
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9036 à 9085 au montant de 50 729.89 \$ et les prélèvements numéro 1029 à 1035 au montant de 4 855.49 \$, adoption des comptes à payer au 30 juin 2013 au montant de 4 596.32 \$ et des salaires payés pour un montant de 16 803.87 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Demande de dérogation mineure Jeannine Dubord.
 - 11.2 Demande de conformité au PIIA au 106, rue Principale.
 - 11.3 Protocole de mobilisation des services de désincarcération et des services de sécurité incendie lors d'accidents de la route – confirmation de l'adhésion au nouveau protocole de la MRC Papineau.
 - 11.4 Démission d'un pompier.
 - 11.5 Adoption de l'état des activités financières au 30 juin 2013.
 - 11.6 Version préliminaire du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau : Appui à la compilation des commentaires de la table des urbanistes.
 - 11.7 Demande de réponse suite au document << compilation des commentaires des inspectrices/inspecteurs >> à la MRC Papineau.
 - 11.8 Acceptation des primes de comité des membres du conseil – janvier, février et mars 2013.

- 11.9 Acceptation des primes de comité des membres du conseil – avril, mai et juin 2013.
12. Varia
 - 12.1 Site web.
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

2013-07-098

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2013-07-099

Approbation du procès-verbal du 10 juin 2013

Il est proposé par Yvon Lambert que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 juin 2013 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

- Madame Hélène Boucher. 20 minutes

► RAPPORT

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Rencontre avec AGEOS.

Entrevue avec étudiant pour l'emploi d'été.

Aller chercher des barrières sur la desserte nord.

Enlever gros morceau de bois échoué sur la descente de bateau.

2 jours de formation en espaces clos.

Beaucoup de gazon.

- **Du directeur des incendies**

- 1 Juin : Journée BMR. 5 pompiers présents pour la circulation.
6 Juin : Pratique pompage de borne sèche. 10 pompiers présents.
14 Juin : Accident sur la Route 323. 2 pompiers présents.
15 Juin : Accident sur la Route 148, un peu dépassé la Montée Boucher. 5 pompiers présents.
26 Juin : Assemblée des Directeurs à la MRC Papineau.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2013-07-100

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 30 juin 2013 et des salaires payés pour un montant de 16 803.87 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-06-2013 AU 30-06-2013) payés par les chèques numéros 9036 à 9085 au montant de 50 729.89 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1029 à 1035 pour un montant de 4 855.49 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).
Salaires du 1^{er} au 30 juin 2013 : 16 803.87 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

Le conseiller, Monsieur Serge Gauthier se retire

2013-07-101

Demande de dérogation mineure Jeannine Dubord.

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure avec les documents requis fût déposé par Madame Jeannine Dubord, propriétaire au 212, rue Principale, sur le lot 32-p au cadastre de la Paroisse de Notre- Dame- de- Bonsecours afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, soit cabanon ne respectant la marge minimale de la ligne nord du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon projeté est à une distance de 0,30 mètre de la dite ligne, alors que selon l'article 9.2. Bâtiments accessoires en b) du règlement de zonage numéro 2008-12, la distance minimale est de 1,00 mètre, donc une dérogation de 0,70 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon peut être implanté en conformité avec le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, cette demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU' aucun citoyen ou citoyenne ne s'est opposé après publication dans le journal;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal accorde cette demande de dérogation mineure à la condition que les dimensions du bâtiment soit d'une longueur de 14 pieds, d'une largeur de 8 pieds et d'une hauteur approximative de 9,5 pieds pour des fins strictement accessoires résidentielles, tel que décrit dans la dite demande.

3 pours et 2 contres.

Le conseiller, Monsieur Serge Gauthier réintègre son siège.

2013-07-102

Demande de conformité au PIIA au 106 Principale.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de peindre une partie du bâtiment principal (partie façade et mur côté droit) sous la forme d'un paysage riverain;

CONSIDÉRANT QUE le travail sera réalisé par un artiste reconnu et que le croquis représentant le travail a été analysé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le conseil municipal endosse la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au conseil municipal d'approuver les travaux décrits ci-dessus respectant les critères et les objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adopté à l'unanimité.

2013-07-103

Protocole de mobilisation des services de désincarcération et des services de sécurité incendie lors d'accidents de la route – confirmation de l'adhésion au nouveau protocole de la MRC Papineau.

- ATTENDU la résolution numéro 2011-02-037, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC Papineau tenue le 16 février 2011, confirmant la procédure privilégiée lors d'accidents de la route avec blessé(s);
- ATTENDU QU' en relation avec la mise en place d'un service de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et de transmission secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais, les services de désincarcération situés sur le territoire de la MRC de Papineau jugent pertinent d'élaborer et d'appliquer une modification au protocole actuel de mobilisation uniforme sur l'ensemble dudit territoire;
- ATTENDU QUE suite aux rencontres qui ont eu lieu entre les directeurs des différents services de sécurité incendie de la MRC de Papineau et de la Sûreté du Québec (poste de la MRC de Papineau), un comité aviseur a été mis en place dans le but d'élaborer et de présenter une modification au protocole de mobilisation actuel, qui respecte les normes de sécurité incendie et de désincarcération lors d'accidents de la route;
- ATTENDU QUE la mise en place et l'application du protocole de déploiement de l'appareil de désincarcération et des services d'incendie sont régies par la MRC de Papineau et sont exécutées exclusivement par le centre de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais;
- ATTENDU QUE la MRC de Papineau doit jouer un rôle de premier plan dans la gestion des protocoles de mobilisation des services de désincarcération et de sécurité incendie sur le plan régional, suivant la compétence qui lui a été déléguée par les municipalités locales en matière d'appels d'urgence 9-1-1;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

- QUE le Conseil municipal de Fassett accepte les termes et les conditions de du nouveau protocole de mobilisation des services de désincarcération et des pompiers lors d'accidents de la route avec blessés;
- QUE le Conseil municipal de Fassett propose à la MRC de Papineau de préparer ou de faire préparer un projet de règlement uniformisé facilitant la récupération, par les Municipalités, des coûts engendrés par le déplacement des pompiers lors d'accidents impliquant des non-résidents;
- QUE la Municipalité de Fassett adhère au protocole de mobilisation et l'accepte pour d'adoption à la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau prévue le 18 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

2013-07-104

Démission d'un pompier.

ATTENDU QUE monsieur Raphaël Rémy nous a donné sa démission ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte sa démission.

Adopté à l'unanimité.

2013-07-105

Adoption de l'état des activités financières au 30 juin 2013.

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEUR.

Adopté à l'unanimité.

2013-07-106

Version préliminaire du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau : appui à la compilation des commentaires de la table des urbanistes.

ATTENDU l'analyse du document complémentaire (chapitre 10) de la version préliminaire du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Papineau réalisé par les municipalités de Boileau, de Bowman, de Chénéville, de Duhamel, de Fassett, de Lochaber Canton, de Lochaber Partie-Ouest, de Montpellier, de Namur, de Notre-Dame-de-Bonsecours, de Papineauville, de Plaisance, de St-André-Avellin, de St-Émile-de-Suffolk, de Val-des-Bois et de Thurso;

ATTENDU le travail conjoint des inspectrices/inspecteurs et responsable de services d'urbanisme de chacune de ces municipalités dans le but d'élaborer de façon constructive une compilation de commentaires, de réflexions et de questionnements reflétant les doléances de chacune des municipalités concernées;

ATTENDU l'importance dudit document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Papineau dans l'élaboration et l'application de nos plans et règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau se doit d'être à l'écoute des municipalités qui la composent;

ATTENDU QUE les municipalités ont le devoir de s'impliquer au niveau de l'aménagement et du développement de leur MRC;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE le conseil municipal de Fassett appuie le document <<compilation des commentaires des inspectrices/inspecteurs>>, document excel envoyé le 3 avril 2013 au service d'aménagement de la MRC de Papineau via courriel.

Adopté à l'unanimité.

2013-07-107

Demande de réponses suite au document <<compilation des commentaires des inspectrices/inspecteurs>> à la MRC de Papineau.

- CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil municipal de la résolution # 2013-07-106 concernant son appui au document <<compilation des commentaires des inspectrices/inspecteurs>> suite à l'analyse du document complémentaire de la version préliminaire du schéma d'aménagement;
- CONSIDÉRANT la présentation du service de l'aménagement de la MRC de Papineau le 18 juin 2013 au Lac-des-Plages regroupant les inspecteurs (trices), les élu(e)s, et les Directeurs (trices) généraux (ales);
- CONSIDÉRANT QUE cette présentation a plutôt expliqué les orientations du schéma tout en étant vague sur les rapports déposés, à savoir ce qui sera ou pas modifié;
- CONSIDÉRANT l'importance de ces travaux et que la MRC de Papineau se doit d'être à l'écoute des municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau, par respect pour le travail effectué par l'ensemble des représentants municipaux et par transparence, se doit de répondre de façon précise à chacun des commentaires émis;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu ;

- QUE le Conseil municipal de Fassett requiert de la MRC de Papineau des réponses claires, précises et commentées, suite à l'analyse par le Service d'aménagement du document <<compilation des commentaires des inspectrices/inspecteurs>> et l'avis de M. Pierre Villeneuve, inspecteur en bâtiment et en environnement & responsable de l'urbanisme, lequel avis représente les requêtes de la municipalité;
- ET QUE copie de la présente résolution soit envoyée respectivement à Mme Paulette Lalande, préfet, M. Ghislain Ménard, Directeur général et M. Jean Perrault, Directeur du service de l'aménagement de la MRC de Papineau, ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité.

2013-07-108

Acceptation des primes de comité des membres du conseil – janvier, février et mars 2013.

- ATTENDU QUE les membres du conseil doivent participer à des réunions de travail de comités autres que celles des réunions mensuelles et extraordinaires;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

- QUE le Conseil municipal de Fassett accepte de payer le montant de 660.00\$ pour des primes payables aux membres du conseil pour les

réunions autres que les réunions mensuelles et extraordinaires du conseil pour les mois de janvier, février et mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

2013-07-109

Acceptation des primes de comité des membres du conseil – avril, mai et juin 2013.

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent participer à des réunions de travail de comités autres que celles des réunions mensuelles et extraordinaires;

En conséquence,

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett accepte de payer le montant de 480.00\$ pour des primes payables aux membres du conseil pour les réunions autres que les réunions mensuelles et extraordinaires du conseil pour les mois d'avril, mai et juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

Varia

Site web.

Question posées par les membres.

2013-07-110

Levée de l'assemblée

20h35 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Président d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale